

Diagnostic et plan d'actions Trame verte et bleue
Réunion d'information sur la démarche d'inventaires écologiques

Villeneuve-en-Perseigne - 11/03/2021

Compte-rendu

• Présent·e·s

Elus locaux :

- M. TROTTET, Maire de Villeneuve-en-Perseigne
- M. LOISON, Maire délégué de la commune déléguée de Saint-Rigomer-des-Bois
- M. LAMBERT, Maire délégué de Lignièrès la Carelle
- M. FAVIER, Maire délégué de Montigny
- M. JOUVIN, Maire délégué de Chassé

Partenaires :

- Mme CHERRIER, Chambre d'agriculture de la Sarthe
- Mme CHESNAY, Chambre d'agriculture de la Sarthe
- Mme PELLIER, Chambre d'agriculture de la Sarthe
- Mme GAUTIER, Chambre d'agriculture de la Sarthe / Natura 2000
- M. JARDIN, PNR Normandie Maine

Exploitants agricoles :

- Mme ALLAIS, La Croix / Chassé
- M. GAUQUELIN, Les Hautes Haies / Chassé
- M. ADAM, SCEA de Perseigne / La Fresnaye sur Chédouet
- Mme BELLIER, La Triperie / La Fresnaye sur Chédouet
- Mme CHERRIER, La Reverdière / La Fresnaye sur Chédouet
- M. LAMBERT, SCEA Lambert / La Fresnaye sur Chédouet
- Mme LAMBERT, SCEA Lambert / La Fresnaye sur Chédouet
- M. BOUILLE, EARL Des Lignerottes / Lignièrès la Carelle
- M. FRESNAYE, Bourgneuf / Lignièrès la Carelle
- M. LEBRECQ, Les Vallées / Lignièrès la Carelle
- M. LEVECQUE, La Blosserie / Montigny
- M. TEINTURIER Bernard, La Haize / Montigny
- M. LACROIX, La Mare Lunelle / Roullée
- M. BEDOUET, Les Riaux / Saint Rigomer des Bois
- M. LELIEVRE, La Bas Larré / Saint Rigomer des Bois
- M. PELE, La Poterie / Saint Rigomer des Bois
- M. POIRIER, La Coletterie / Saint Rigomer des Bois
- M. TREHARD, La Mondière / Saint Rigomer des Bois

Autres acteurs locaux :

- M. GILLET, Environnement Nord Sarthe

Bureau d'études :

- Mme BULTEAU, Responsable d'agence
- Mme HEMMEN, Chef de projet
- Mme PICARD, Chargée de mission

CUA :

- M. CLAVREUL, Chargé d'études service planification et prospectives
- M. OLLER, Mission GEMAPI

Excusés

- M. LURÇON, Vice-président CUA délégué à la planification
- Mme LURSON, CUA service planification et prospectives
- M. LE BORGNE, SAGE Sarthe Amont
- M. TEINTURIER Guillaume, Exploitant agricole / Le Clos / Chassé

- **Objet de la réunion**

Cette réunion avait pour objets :

- D'exposer le contexte et les objectifs de l'étude
- De communiquer la méthodologie des inventaires écologiques ainsi que les périodes de passage de terrain
- D'offrir des outils aux participants pour leur permettre de participer à l'inventaire des haies

- **Déroulement de la réunion**

1^{ère} partie – en salle

- Introduction et contexte de l'étude présenté par M. Thomas CLAVREUL, chargé d'études au service planification et prospectives de la CUA.
 - Etude réalisée en parallèle de la révision du PLUi, afin de l'alimenter
 - Importance de la concertation et de la co-construction du plan d'actions trames verte et bleue (TVB)
 - Démarche inscrite dans le cadre de l'appel à projet Région Normandie « territoire durable 2030 »
 - Présentation des autres démarches d'inventaire sur le territoire de Villeneuve-en-Perseigne
 - Lien avec le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de la révision du PLUi
- Présentation du power point par Mme Cécile HEMMEN :
 - **Qu'est-ce qu'une TVB ?**
 - Définition de trame verte et bleue
 - Définition de réservoir de biodiversité
 - Définition de corridor écologique
 - Objectifs/finalités de la démarche de TVB
 - **Principes méthodologiques**
 - Présentation des 4 grandes étapes de l'étude
 - Détail des objectifs du travail de terrain
 - Présentation des périodes de passage sur sites et de la communication liée
 - **Inventaire des zones humides**
 - Définition de « zone humide »
 - Fonctionnalités des zones humides
 - Méthode de délimitation des zones humides
 - Pré-cartographie des zones humides à Villeneuve-en-Perseigne
 - Méthodologie des investigations de terrain : critère floristique et critère pédologique
 - Description des fiches « unité fonctionnelle » et « pédologique »
 - **Inventaire des haies**
 - Définition de « haie »
 - Fonctionnalités des haies
 - Pré-cartographie des haies à Villeneuve-en-Perseigne
 - Description des fiches « haie »
 - Participation des acteurs locaux : géolocalisation à partir d'un smartphone

2^e partie – en extérieur

- Description d'une haie existante à proximité du cimetière de Saint-Rigomer-des-Bois.
- Essais de prise de photographies géoréférencées à partir d'un smartphone.

Le support de présentation en salle ainsi que le document distribué en extérieur sont joints au présent compte-rendu.

• Compte-rendu des échanges

Voici ci-dessous la synthèse des questions récurrentes lors de cette rencontre. Ces éléments sont présentés par thématiques :

• **Planning des terrains :**

La remarque a été faite que le planning initialement prévu (juin à août) pour l'identification des zones humides n'est pas adapté aux pratiques réalisées sur le territoire.

Problématique :

- La plupart des parcelles seront fauchées en juin
- La végétation spécifique des zones humides ne s'exprime qu'à partir de fin mai

Réponse donnée :

- Il sera étudié la possibilité de réaliser les inventaires plus tôt (avant juin). Toutefois, réaliser ces inventaires avant floraison ne serait pas déterminant.
- Des solutions seront proposées par Biotope à la CUA.

• **Communication sur les passages de terrain :**

La question de la communication sur les dates de passage des experts a été soulevée. Les exploitants agricoles et propriétaires souhaitent être prévenus suffisamment en avance et de manière individuelle afin d'être présents lors du passage des experts.

Problématique :

- Les données concernant les propriétaires des différentes parcelles ne sont pas publiques. Il n'est pas possible pour la CUA et Biotope d'identifier et de prévenir personnellement chaque propriétaire avant passage.

Réponse donnée :

- La possibilité de réaliser dans chaque mairie déléguée une carte sur laquelle les propriétaires pourraient indiquer leurs parcelles ainsi que leurs coordonnées pourra être envisagée.
- Dans un premier temps, des cartes de localisation des parcelles visitées (avec date de passage) pourront être envoyées via une liste de diffusion mail 1 à 2 semaines avant passage des experts.
- Biotope précise également que la présence du propriétaire lors du passage de terrain n'est pas indispensable. Toutefois, si les propriétaires le souhaitent, des rendez-vous pourront être pris.

• **Impact réglementaire des inventaires « haies » et « zones humides » :**

Question : Que faites-vous lorsque la zone humide est située sur une parcelle agricole ?

- ➔ Lorsqu'une zone humide présumée est située sur une parcelle cultivée alors la vérification du caractère humide via le critère floristique n'est pas possible. Le critère pédologique est donc systématiquement utilisé (avec accord des propriétaires).

Question : Lorsqu'une parcelle possède un fossé de remembrement non géré par la commune, comment seront qualifiés le fossé et la parcelle ?

- Si le caractère humide du fossé est confirmé, alors seul le fossé sera identifié comme zone humide et non pas toute la parcelle.

Question : Que se passe-t-il si des haies sont identifiées mais que leur propriétaire reste inconnu ?

- Le recensement des haies dans la Trame verte et bleue consiste en un état des lieux. Il n'est ainsi pas nécessaire de connaître le propriétaire de chaque haie.

Questions : Quelle portée réglementaire aura cet inventaire ? Quelles implications pour les propriétaires par la suite ? Cet inventaire des haies ne va-t-il pas apporter encore davantage de contraintes aux exploitants agricoles ? Cela ne risque-t-il pas de bloquer de futures démarches ?

- Cet inventaire n'a aucune portée réglementaire, il s'agit d'un état des lieux des éléments constitutifs de la trame verte et bleue. Des secteurs ou éléments pourront être identifiés comme ayant une grande importance pour la biodiversité. C'est ensuite dans le PLUi que la protection de ces éléments par une réglementation spécifique pourra être envisagée.

Remarques de la chambre d'agriculture :

Il sera nécessaire de réaliser un travail sur la hiérarchisation des haies et des zones humides pour ne pas trop imposer aux agriculteurs.

Travail important pour savoir quelles haies seront à protéger dans le PLUi.

- Le travail réalisé sera le même que celui réalisé en 2014-2015 sur le reste du territoire de la CUA lors de l'élaboration du PLUi.

• Conclusion

Une information sera diffusée par mail (liste de diffusion) sur les dates de passage des experts sur le terrain 1 à 2 semaines à l'avance minimum. Des plans localisant les secteurs visités par semaine seront envoyés.

Pour rappel : votre présence auprès de nos experts n'est pas obligatoire.

Pour toute question, vous pouvez contacter la CUA par :

- Mail : planificationetprospective@ville-alencon.fr
- Téléphone : 02 33 32 41 14

Concernant l'identification de haies d'intérêt, vous pouvez envoyer vos éléments par mail à l'adresse citée ci-dessus et/ou à l'adresse suivante : chemmen@biotope.fr